

Les frais de scolarité

En France, les étudiants internationaux ressortissants de pays hors Union européenne (extracommunautaires) doivent s'acquitter de droits d'inscription différenciés dans les établissements d'enseignement supérieur publics qui dépendent du Ministère.

Les étudiants extra-communautaires peuvent se voir accorder par ces établissements des exonérations partielles ou totales des droits d'inscriptions différenciés. Vous devez donc vérifier le montant des frais de scolarité directement sur le site internet des universités qui vous intéressent.

Les écoles privées appliquent leurs propres tarifs. Vous devrez donc vérifier leurs tarifs sur leurs sites internet respectifs.

En plus des frais de scolarité, **les étudiants doivent s'acquitter de 105 euros de CVEC** (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus).

Diplômes	Intitulé	Montant
LICENCE	<i>Licence / Bachelor</i> <i>Bachelor universitaire de technologie (BUT)</i>	170 € / 2770 €*
	<i>Diplôme National d'Art (DNA) – National Art Degree</i> <i>Diplôme d'Etudes En Architecture (DEEA) – National Architecture Degree</i>	From 350€ to 373€
MASTER	<i>Master</i>	243 € / 3770 €*
	<i>Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)</i> <i>Diplôme D'Etat d'Architecte (DEA)</i>	À partir de 400€ 512€
INGÉNIEUR	<i>Titre d'ingénieur diplômé – Engineering Degree</i>	601€ / 3770€*
DOCTORAT	<i>Doctorat – PhD</i>	380 €

*** Frais pour les étudiants UE / étudiants hors UE**